



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUILLET 2015
à 18 heures**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents: Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Christian BENOIT, Corinne AUCAGNE, Sylviane AULAS, Nadine BIARD (à partir de 18h30), Baptiste CHASSET, Laure D'HARCOURT, Stéphanie DUBOST-SANDRIN, Emmanuel FELLOTT, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI et Charles-Alexandre ORTONNE

Excusée : Annick THOMASSET (pouvoir à Emmanuel FELLOTT)

Secrétaire de séance: Christian BENOIT

Monsieur le Maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 21 mai 2015 corrigé et n'apportant plus de remarque particulière est approuvé à l'unanimité des présents.

L'approbation du compte rendu du Conseil municipal du 18 juin 2015 est reportée au prochain conseil.

1 – RECRUTEMENT D'UN EMPLOI NON PERMANENT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984, de contractualiser avec un agent non titulaire, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal la possibilité de pouvoir recourir à un recrutement d'emploi non permanent en raison d'un accroissement temporaire d'activité.

Cette 4^{ème} personne assurera son service à la cantine tous les jours d'école entre 11h45 et 13h20 et ce, à titre d'essai, le 1^{er} trimestre scolaire. Cet emploi sera financé par le Sou des Écoles.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'avoir la possibilité de recourir à ce recrutement.

2 – POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE – EMPLOI D'AVENIR

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que le Contrat d'Accompagnement à l'Emploi de Madame Charlyne SAVOURNIN prend fin le 1^{er} septembre 2015 et qu'il convient donc d'assurer son remplacement pour la rentrée scolaire 2015-2016.

Pour cette raison, Monsieur le Maire propose le recrutement dans le cadre d'un Contrat d'Avenir d'une personne en qualité d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour 29 heures et 30 minutes de travail

hebdomadaire dans les locaux de l'école. Le contrat d'avenir est conclu pour une durée de 12 mois à compter du mardi 1^{er} septembre 2015.

Le recrutement est en cours et doit prochainement être finalisé.

Après délibération, le Conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le contrat d'avenir pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 inclus.

3 – ADOPTION DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR - RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal la version définitive du règlement intérieur de la cantine de l'école de Rivolet élaboré par les membres de la commission « École » en partenariat avec les délégués de parents d'élèves, les enseignants et le Sou des écoles. Le prix du repas est fixé à 3,60 €.

Après délibération le Conseil municipal décide d'adopter à l'unanimité ce règlement intérieur.

Une convention a par ailleurs été signée entre la commune et le Sou des écoles.

4 – DEMANDE DE DOTATION 2015 RELATIVE AUX AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que la dotation des amendes de police est une subvention du Département du Rhône issue des amendes de police perçues qui sert à des projets d'amélioration de la sécurité.

Monsieur le Maire propose de faire un nouveau dossier pour l'année 2015 avec les travaux suivants :

- installation d'un radar pédagogique mobile,
- pose de panneaux d'entrée et sortie d'agglomération au Moulin, sur la VC 413, et à la Fouillouse, sur la VC 401.

Les projets seront étudiés par la Commission « Voirie ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la demande de dotation 2015 qui doit être présentée avant le 31 juillet 2015.

5 – DÉCISION MODIFICATIVE - CONSIGNATION AUPRÈS DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de la procédure de l'action en justice qui oppose la commune à Monsieur Bruno COMTE, il est demandé à la commune le paiement d'une consignation de 500 € auprès du TGI. Pour cela, il est nécessaire d'effectuer des opérations d'ordre.

Monsieur le Maire propose donc de prélever 500 € sur le compte 6064 (fournitures administratives) et de les transférer sur le compte 275 (dépôts et cautionnements).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte cette décision modificative avec 14 voix pour et une abstention.

6 – INFORMATIONS DIVERSES

6.1 – Durée de service de Madame Corinne DÉSIGAUX

Monsieur le Maire fait part des inquiétudes de Madame Corinne DÉSIGAUX concernant ses horaires de service à la cantine. Elle craint qu'avec la mise en place des deux services elle soit dans l'incapacité d'effectuer la totalité de ses tâches avant 14h30, notamment le lavage de la vaisselle.

Le Conseil décide d'expérimenter le maintien des horaires actuels et d'aviser à la fin du mois de septembre d'après le témoignage de Monsieur le Maire qui s'engage à être présent à la cantine les premiers jours en début d'après-midi.

6.2 – Salle des fêtes

Monsieur Gilles AUTHIER fait un compte rendu de l'avancement du projet de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

Le désamiantage est en phase de pré-consultation. Le retour des offres après consultation est prévu le 17 août. Les travaux doivent se terminer avant le 15 novembre 2015.

Le permis de construire sera déposé le 28 juillet.

La consultation des entreprises doit intervenir début septembre.

Monsieur Gilles AUTHIER demande l'avis du Conseil au sujet des sols et du chauffage.

Le Conseil se prononce pour un carrelage 30x30 sur tous les sols nouveaux et rénovés avec une plus-value de 6 000 € par rapport à un sol tout PVC.

Le Conseil fait le choix d'un chauffage par géothermie double-flux avec une plus-value de 12 000€ par rapport à l'aérothermie simple-flux.

6.3 – Locations

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que deux locations appartenant à la commune (maison Gimaret et appartement vers l'auberge) sont actuellement disponibles.

6.4 – Rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 77 enfants sont actuellement inscrits pour la rentrée 2015. Il rappelle que l'effectif de 81 élèves est une des conditions pour l'ouverture d'une 4^{ème} classe.

6.5 – Aire de loisirs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'accès PMR à l'ouest de l'aire de loisirs a été réalisé par les cantonniers et que des arceaux de stationnement de vélos payés par l'Agglo seront installés.

6.6 – Commission Environnement de l'Agglo

Monsieur Emmanuel FELLOTT informe l'assemblée des travaux de la commission Environnement. Il présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. Ce dernier est disponible en mairie et sera mis en ligne.

Une consultation sera lancée pour la mise en œuvre de la redevance spéciale qui est destinée à résoudre le problème de l'élimination des déchets ménagers produits par les professionnels et les collectivités.

Nouvelle déchèterie : présentation de sites potentiels sur Gleizé et Limas.

Gestion des bacs : une opération générale de livraison des bacs n'est pas prévue. Il est prévu le maintien du parc existant, les réparations et les nouvelles dotations.

Gestion des encombrants : actuellement la commune de Vaux-en-Beaujolais organise chaque année une collecte des encombrants. Elle sollicite financièrement l'Agglo pour la mise à disposition, la prise en charge de bennes pour l'évacuation et le traitement des encombrants. Le coût global est de l'ordre de 1 000 €. Sous réserve des disponibilités budgétaires, il est proposé pour les communes éloignées de la déchèterie, et qui le souhaitent, de mettre en place le même schéma organisationnel.

6 – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.